

2026-89



**NON OPPOSITION**  
**A UNE DECLARATION PREALABLE**  
**DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
<b>Dossier déposé le 23/04/2026</b>
<b>Par :</b> Monsieur Arthur DENECHERE
<b>Demeurant à :</b> 19 Rue de la Grande Champagne 16130 Salles-d'Angles
<b>Pour :</b> Construction d'un mur de 12M de longueur sur 1m60 de hauteur
<b>Sur un terrain sis à :</b> 19 Rue de la Grande Champagne 16130 Salles-d'Angles Cadastré : D473

référence dossier
N° DP 16359 26 00010

**Destination :** Habitation

**Le Maire :**

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-21 à L426-1, et R420-1 et suivants,  
Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 avril 2024, modifié le 10 décembre 2025,  
et notamment le règlement des zones U et A,

Vu l'avis Favorable du Maire en date du 28/05/2026,

\*\*\*\*\***ARRETE**\*\*\*\*\*

**LES PRESENTS TRAVAUX SONT ACCEPTEES POUR LE PROJET ET LES SURFACES  
DECRITS DANS LA DEMANDE SUSVISEE, SOUS LES RESERVES SUIVANTES :**

\*\*\*\*\*

Le mur de clôture sera, entièrement recouvert, sur toute sa longueur et sur les deux faces, d'un enduit ton pierre.

SALLES-D ANGLÉS, le 29/05/2026

Le Maire,

Marcel GERON



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité et dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le :

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire :

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :